



COMMUNIQUE DE PRESSE du 10 septembre 2015

**Places d'accueil des enfants de moins de 3 ans:
Une priorité du budget pour 2016 ?**

Jeudi 11 septembre, le Haut Conseil à la Famille met à son ordre du jour la nécessaire relance de la politique d'accueil du jeune enfant. Comme en attestent les chiffres publiés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), **les objectifs ambitieux du Plan gouvernemental 2013-2017 de création de 275 000 nouvelles solutions de garde des enfants de moins de 3 ans seront loin d'être atteints au rythme actuel.**

Résultat : il subsiste un déficit important de solutions d'accueil pour la petite enfance et 60% des enfants de moins de 3 ans sont aujourd'hui gardés par leurs parents, le plus souvent leur mère. **Cette pénurie entrave l'accès des femmes à l'emploi et leur autonomie. C'est en particulier le cas dans les quartiers prioritaires où près d'une femme sur deux n'est pas sur le marché du travail, comme dans les zones rurales où près de 40% des femmes sont à temps partiel (cf. [rapport EGALITER du HCEfh](#)).**

Les chiffres de la CNAF montrent qu'avec 3500 nouvelles solutions d'accueil en 2014, nous sommes encore loin des 55 000 créations de places prévues par an. Si l'objectif de places en crèche est celui qui est relativement le mieux atteint en 2014 (11 300 enfants supplémentaires ont bénéficié d'une place en crèche contre les 19 600 prévus), relevons que l'accueil des enfants à l'école dès 2 ans a reculé l'an dernier alors que l'objectif fixé par le Gouvernement était d'accueillir 15 000 enfants de plus.

Or, un service public de la petite enfance (recommandation n°6 de l'[Avis du HCEfh publié le 12 septembre 2013](#)) est **une exigence pour permettre l'émancipation des femmes et pour atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.** Les femmes sont en effet les premières à interrompre ou réduire leur activité pour pouvoir articuler vie professionnelle et familiale. Cette contrainte a un coût : des inégalités professionnelles accrues, des trajectoires professionnelles hachées, du temps partiel subi, de la précarité, et à l'arrivée, une retraite bien moindre (933 € en moyenne pour les femmes contre 1642 € pour les hommes).

En matière d'emploi, l'impact positif d'un tel service public serait double. Les femmes pourraient plus facilement se maintenir en emploi, réduisant ainsi le chômage, et les créations de places à la hauteur des besoins - aussi bien en accueils collectifs et individuels qu'à l'école - génèreraient des emplois dans le secteur de la petite enfance.

Face aux enjeux, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes appelle à faire de la petite enfance une priorité du projet de loi de finances pour 2016 qui sera examiné à l'automne.

Contact : Margaux Collet - Responsable des études et de la communication

06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - margaux.collet@pm.gouv.fr

Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres : représentant.e.s d'association, personnalités qualifiées, élu.e.s, représentant.e.s de l'Etat, Hauts fonctionnaires. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de propositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.